

# CHARTRE DU COLLECTIF SAUVONS CENISE

## Présentation et objectifs

### Présentation

Le Collectif « Sauvons Cenise ! » est un rassemblement de citoyens, animés par la volonté de préserver le magnifique plateau de Cenise (1724 m d'altitude) de tout projet de développement touristique en toutes saisons.

Il utilise des moyens de sensibilisation et d'action variés, non violents et respectueux de la légalité.

C'est un groupement de personnes partageant un ensemble de valeurs, ayant un objectif commun, soucieux de liberté de parole, de bienveillance mutuelle et de respect tant dans les échanges verbaux qu'écrits.

### Objectifs

Le collectif se donne comme objectif de sauvegarder le plateau de Cenise ainsi que son environnement proche ; (à partir de la vallée de Morsullaz jusqu'au plateau de Cenise compris).

Il souhaite défendre et protéger un espace naturel classé en partie Natura 2000, biotope de nombreuses espèces végétales et animales sauvages, comportant des zones humides, des sols fragiles, un système hydrologique complexe et sensible, source de nourriture pour les animaux sauvages et pour les troupeaux d'élevage à l'estive.

Il souhaite garder Cenise comme un lieu de beauté, de balade, de repos, de retour sur soi.

Il s'oppose pour ce faire à tout aménagement touristique d'hiver comme d'été. Nous sommes contre l'installation d'un gros porteur, télécabine ou toute autre installation destinée à acheminer rapidement les sportifs et/ou les promeneurs sur le plateau.

Les activités d'hiver existantes (randonnées à pied, en raquettes, à ski) utilisent le plateau sans aménagements spéciaux, sans intervention de machines, sans damage, sans préparation ou reprofilage du plateau. Il en est de même pour la randonnée d'été pédestre qui cohabite avec l'activité traditionnelle du pastoralisme, les alpagistes et leurs troupeaux. Nul besoin d'élargir les tracés des sentiers existants, encore moins de les empiercer ou de les goudronner, et surtout pas d'y faire passer des courses cyclistes. Nous nous opposons également à toute modification du tracé routier en aval sur les accès au plateau, du côté du Mont Saxonnex comme du côté de Glières-Val de Borne (ex Petit Bornand et Entremont).

## Engagements et modalités d'adhésion et de participation

### Engagement du collectif

Le collectif est libre, il n'est inféodé à aucun mouvement ou parti politique.

Il est ouvert à toute personne signataire de notre charte.

Ses sympathisants participent au travail du collectif selon leurs compétences, moyens et disponibilités au service de la défense du plateau de Cenise.

Aucun membre ne peut être impliqué dans la création ou la réalisation d'un quelconque projet d'aménagement touristique sur Cenise, en toutes saisons.

Les actions entreprises par les membres au nom du collectif (dénommées « actions collectives ») devront être validées par la majorité des membres du Comité de Suivi.

### Modalités d'adhésion

Une personne devient membre lorsqu'elle ou il signe la charte.

La charte n'a pas de valeur juridique, elle représente un engagement moral pour ceux qui la signent.

La qualité de membre du collectif se perd :

- Par la démission.
- Par la radiation pour motif grave, après décision motivée de l'ensemble des membres du Comité de Suivi, notamment du fait du non-respect de la Charte.

### Modalités de participation

- ⇒ Le collectif est un espace d'échanges, d'informations et d'expériences et de mobilisation.
- ⇒ L'égalité entre membres est totale. La prise de parole est libre pour autant qu'elle se déroule avec courtoisie et dans le respect des positions de chacun.
- ⇒ Il est transparent dans son fonctionnement et sa gestion.
- ⇒ Le financement du collectif est assuré par ses membres. Une contribution financière pourra être demandée dans le cadre de projets précis, ou pour soutenir le fonctionnement (affiches, site web...).
- ⇒ Le Comité de suivi définit les objectifs, valide les projets d'action et de communication du collectif. Il procède à cette validation lors d'une réunion du comité, ou en utilisant les moyens actuels : mails, site menti.com., par un vote à la majorité +1 des présents ou des participants.
- ⇒ Tout sympathisant peut proposer un projet, à faire valider par le Comité de suivi. Pour tout projet validé, un groupe de travail est mis sur pied. Quand le projet est réalisé, le groupe de travail se dissout.
- ⇒ Chaque sympathisant doit signer la Charte et s'engage à :
  - Porter les valeurs défendues par le Collectif
  - Respecter le fonctionnement établi du Collectif
  - Ne pas mener d'actions au nom du Collectif sans consultation et validation par le Comité de suivi.
  - Ne pas nuire à l'image du collectif
  - Respecter les décisions prises par le Collectif

### Accord d'adhésion

**Je soussigné(e)  
modalités d'adhésion de la présente Charte.**

**m'engage à respecter les**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**

## **ANNEXE – RÔLES DANS LE COLLECTIF**

### **Comité de Suivi :**

- ⇒ Le Comité de suivi est constitué par les membres les plus impliqués dans la fondation du collectif. La candidature d'un nouveau membre se fait avec parrainage de deux membres du comité, son acceptation par vote à la majorité des membres du Comité de suivi.
- ⇒ Le Comité de suivi assure la coordination, définit les objectifs, valide les projets d'action et la communication du collectif.
- ⇒ Le Comité de Suivi désigne les porte-paroles qui sont autorisés à nous représenter dans les rendez-vous avec les élus ou la préfecture.
- ⇒ Le rôle de membre du Comité de suivi se perd en cas de non-participation aux activités et réunions sur une période de trois mois ou par démission.
- ⇒ Le nombre de membres du Comité de suivi est de 25 maximum.

### **Groupe de travail**

Les groupes de travail se constituent autour de projets validés par le collectif. Dès qu'un nouveau projet est accepté par le collectif, un groupe de travail peut se constituer. Il fonctionne de façon autonome, tout en respectant les objectifs et l'esprit de la présente charte. Il désigne un ou plusieurs référents du comité de suivi.

### **Temporaires**

Un animateur de réunion et un secrétaire chargé de rédiger et de diffuser les comptes rendus des délibérations et décisions.

### **Membres contributeurs (Coup de Main)**

Participant ponctuellement aux actions et au fonctionnement du collectif. Ils sont informés, sont invités à participer selon leurs disponibilités. Ils doivent signer la charte.

### **Soutien**

Inscrit via le mail du collectif ou le site web, un soutien peut contribuer financièrement ou non. Il n'investit pas du temps dans le collectif mais en partage les valeurs. Il reçoit la newsletter périodique du collectif.